

# Aviron de mer de Plougonvelin

## Notice pour les inscriptions

### Indications pour remplir la fiche :

N'imprimez que la page 2 de ce document.

Les dossiers ne sont pas dématérialisés, donc vous devez déposer au club le certificat médical avec la fiche et les autres documents, en version papier.

Vérifiez toutes les informations, complétez ou rectifiez ce qui doit l'être, à la MAIN.

**Certificat médical** : il doit comporter la mention « en compétition » si vous n'êtes pas absolument certain de ne jamais participer à une compétition. Sinon il faudra refaire un certificat en dernière minute en cours d'année, ce qui est toujours compliqué et génère un surcroît de travail pour l'organisation des compétitions.

**Coupon assurance** : il faut compléter et signer le coupon au bas de la notice MAIF. C'est OBLIGATOIRE, c'est un document d'information sur les garanties complémentaires possible, pas seulement un document de souscription.

**Photo d'identité** : elle doit être mise sur votre espace en ligne sur le site de la Fédé et sur Resabel.

Tous les documents demandés sont impératifs. S'il en manque, la licence ne sera pas saisie.

### Tarifs :

**Tarif famille** : soit déposer les 2 dossiers ensemble, soit indiquer sur chaque fiche à quelle autre elle est liée. Certains n'ont pas le même nom de famille, et il est parfois difficile de s'y retrouver.

**Tarif réduit** : fournir un justificatif récent.

### Moyens de règlement :

**Par chèque** : 2 chèques maximum, l'un encaissé lors de la saisie de la licence, l'autre au mois de janvier pour la licence annuelle, en juin pour la licence mi-saison.

**Par virement** : indiquez clairement le nom des adhérents concernés (si nom différent de celui du compte, c'est impératif)

**Code BIC** : CMBRFR2BARK

**IBAN** : FR76 1558 9297 8701 5201 4804 060

**Chèques vacances** : complément par chèque si nécessaire pour faire l'appoint

**Coupon sport ou chèque sport Région (jeunes 16 à 19 ans)** : suivre les indications inscrites dessus pour que le club puisse faire valoir ces titres de paiement.

**Coupons Intermarché Plougonvelin** : moyen possible en respectant A LA LETTRE les conditions d'utilisation (nombre max de coupons par personne et numéro de carte de fidélité). Si vous en utilisez, pour faciliter la compta, prévenez-nous et déposez votre dossier complet avec les coupons et le règlement complémentaire juste après la fin de l'offre Intermarché début octobre. Ainsi, pas de complications pour remboursements par le Club de 10€ par-ci par-là.

**Aucun** autre moyen de paiement n'est accepté (les espèces sont à éviter).

Si vous avez un **remboursement** par le CE de votre entreprise, donnez les indications pour que le trésorier puisse faire la facture demandée. Si vous êtes salarié Thalès, précisez bien si vous êtes TAS ou TUS...